

JOURNAL	L'HEBDO	
DATE	Jeudi 15 février 2024	

# La colère gronde chez les sinistrés du séisme de La Laigne

C'est un ras-le-bol général qui s'est exprimé lors de la réunion qui se déroulait à Ferrières le 10 février.

La réunion du 10 février à Ferrières avait été organisée par la préfecture pour donner des informations aux sinistrés du tremblement de terre de juin dernier quant aux aides qu'ils peuvent obtenir de la Caf, de l'Adil (Agence départementale d'information sur le logement), des services fiscaux et de la Banque de France. Mais tout ça, finalement, ils le savent déjà presque tous. Les grands absents, pourtant très attendus, étaient les organismes d'assurance pour l'heure toujours représentés par France assureurs qui est leur fédération nationale.

Pour Mathieu Priez, président du collectif des sinistrés de la Laigne et des villages alentour, le statu quo sur le relogement des personnes ne pouvant plus accéder dignement à leur habitation n'est pas acceptable : « Depuis septembre nous expliquons dans les réunions sur le relogement que nous sommes en proie à des difficultés financières. » En effet, les propriétaires de maisons sinistrées doivent toujours payer leur crédit immobilier alors que pour certains

leur assurance ne donne aucune aide au relogement (en cas de catastrophe naturelle, ce n'est qu'un geste commercial, N.D.L.R.). Le fonds d'aide au relogement d'urgence (Faru) prend en charge les loyers de relogement uniquement pour 6 mois. Petite avancée à noter tout de même, la date anniversaire du 16 juin 2024 où le Faru devait disparaître a été annulée. Il peut être activé à n'importe quel moment.

Mais Mathieu Priez veut aller plus loin car 6 mois d'aide ce n'est pas assez : « Je ne cesse de le crier à M. le Préfet », a-t-il lancé fustigeant les dernières aides annoncées par le représentant de l'État (lire *L'Hebdo* 17 du 25 janvier 2024) : « Ça ne me convient pas. » Pour Mathieu Priez, qui se dit « en colère », en cas de catastrophe naturelle, « l'État ou les assurances doivent prendre en charge les frais de relogement » durant toute la durée des travaux.

Les interventions des sinistrés étaient aussi axées sur les problèmes financiers mais les problèmes avec les assurances semblent prédominer. Face à la léthargie de ces dernières, l'accès au bout du tunnel se compte en années. Les sinistrés sont aussi en proie à la complexité des dossiers :

« Au mois de juin 2024, l'assurance n'aura soit pas versé les premiers acomptes, soit pas pris de décisions sur la reconstruction de la maison, lance l'un d'eux. On nous demande, et c'est normal, des respects en termes d'architecture et d'intégration dans le paysage, car nous sommes dans une carte postale [...] Mais c'est nous qui allons financer ça et je ne peux pas sortir 100 000 euros de ma poche [...] On va être mis à la rue parce que l'État et les assurances ne font rien. »

La sous-évaluation des travaux de la part des experts d'assurance a aussi été soulevée, car les artisans ne veulent pas engager leur décennale sur des maisons qui ne seront pas suffisamment sécurisées. L'un d'entre eux était présent à la demande de son client : « Les experts préconisent des choses délirantes [...] Je bataille pour mon client pour que sa maison soit actée à la démolition [...] L'expert minimise les choses pour minimiser les coûts. » Un artisan qui appelle à une réunion de crise sur ces sujets précis.

Des sinistrés qui ont ainsi exprimé leur malaise financier et derrière tout cela, une situation psychologique difficile était palpable dans l'assemblée.

Carine Fernandez